Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, suivez ce lien

ARS direct

Vendredi 10 mars 2023

UN CONDENSÉ D'INFORMATIONS POUR LES ACTEURS ET USAGERS DE SANTÉ EN HAUTS-DE-FRANCE

C'est dans l'actu

5 millions d'euros pour financer des projets de réduction des inégalités de santé. L'Agence a mené pour la seconde année consécutive un appel à manifestation d'intérêt pour financer, dans le cadre du Ségur de la santé, des investissements destinés à agir sur la réduction des inégalités de santé. 84 projets du quotidien portés par 52 établissements bénéficieront ainsi d'une aide financière pour un total de 5 millions d'euros. Les fonds attribués permettront notamment l'implantation de nouveaux mammographes ainsi que le financement de projets dans les champs de l'obésité, des cancers, de la santé mentale, de la santé des femmes ou encore en faveur de la santé des détenus.

Une grande concertation pour réviser le Projet régional de santé. Mercredi 15 mars, l'Agence réunit à Lille près de 400 acteurs de santé et partenaires locaux (établissements de santé, représentants de professionnels de santé libéraux, partenaires institutionnels, associations d'usagers, CRSA, collectivités territoriales…) pour un temps fort de concertation dans le cadre de la révision du projet régional de santé. Objectif : actualiser le schéma régional de santé (SRS), déclinaison opérationnelle des orientations fixées par le cadre d'orientation stratégique. Le PRS révisé sera arrêté et publié en novembre 2023.

Mars bleu : des outils pour vous aider à sensibiliser la population. Déployés au niveau national par le ministère de la Santé et de la Prévention et l'INCA, la campagne de prévention du cancer colorectal et ses outils (dépliants, BD, vidéos…) rappellent l'importance du dépistage : détecté tôt, ce cancer se guérit dans 9 cas sur 10. Pour informer la population, des collectivités, des acteurs de santé et des associations mettent également en place des actions dans toute la région. >> Retrouvez les supports de communication et une liste non exhaustive de ces initiatives ici.

Deux appels à projets pour renforcer les filières gériatriques. Les filières gériatriques améliorent l'accès aux soins des personnes âgées dans chaque territoire. Pour y contribuer, l'Agence a lancé deux appels à projets actuellement en cours. Le premier permettra le déploiement d'équipes gériatriques spécialisées au domicile du patient, en soutien des acteurs du premier recours. Le second facilitera les hospitalisations directes de personnes âgées sans passer au préalable par les urgences. >> Plus d'informations sur ces deux appels à projets.

Le gérontopôle Hauts-de-France sera créé le 7 juillet prochain. L'ARS, la région Hauts-de-France et la Carsat ont annoncé la tenue le 7 juillet prochain d'une assemblée générale constitutive du gérontopôle Hauts-de-France. Cette structure rassemblera les acteurs régionaux du grand âge avec pour objectif de favoriser et coordonner le développement de projets innovants en faveur du bien vieillir tant dans les champs du développement territorial, de la recherche, de la prise en soin, de l'économie que de la formation. >> En savoir plus.

Faire appel aux pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE). Les 11 PCPE des Hauts-de-France accompagnent les enfants et adultes en situation de handicap, ainsi que leur famille ou leurs aidants, dans une visée résolument inclusive, quels que soient l'âge et le type de handicap. Objectif : prévenir les ruptures de parcours et accompagner le projet de vie de chaque personne au plus près de ses besoins, en organisant un accompagnement adapté par la mobilisation collective des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux. >> Plus d'informations ici.

Ca s'explique

Le Fonds d'intervention régional (FIR) illustré. Le FIR apporte aux Agences régionales de santé une plus grande souplesse dans la gestion de certains financements, afin de les adapter aux besoins des territoires. Doté dans notre région de plus de 460 millions d'euros en 2022, il permet ainsi à l'ARS Hauts-de-France de financer des actions et des expérimentions en matière d'offre de soins et d'offre médico-sociale, de prévention, de qualité, de sécurité sanitaire, mais aussi d'améliorer la coordination et l'organisation des parcours de santé. L'Agence vient de publier une plaquette bilan de l'exercice 2022, avec un florilège des actions et des initiatives soutenues, à consulter ici.

Ça se passe dans les territoires

Une Maison des adolescents (MDA) ouverte à Montataire (60). Accessible de façon anonyme et gratuite, avec ou sans rdv, la MDA permet aux jeunes de 11 à 25 ans et à leur entourage d'obtenir des réponses sur tous les sujets de santé qui les préoccupent. Elle apporte aussi une expertise aux acteurs intervenant dans le champ de l'adolescence. Exclusivement financée par l'ARS, cette MDA est gérée par la Nouvelle Forge en partenariat avec l'association Jade, le SATO (Service d'aide aux toxicomanes de l'Oise), la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse) et la commune de Montataire. Avec cette nouvelle MDA, les 5 départements de la région disposent désormais de ce type de service. >> Plus d'informations ici.

Deux nouveaux Contrats Locaux de Santé dans la Somme. L'ARS et le Pôle d'équilibre territorial et rural Cœur des Hauts-de-France ont signé un CLS avec le préfet, le Conseil départemental, l'Education nationale, la CPAM, la MSA et les centres hospitaliers de Ham et de Péronne. Ses 3 axes sont la prévention, l'organisation des soins et la santé mentale. Un deuxième CLS a été signé plus récemment avec l'ARS Normandie et la communauté de communes des Villes Sœurs ciblant 4 axes : l'accès aux soins, l'accès aux droits, l'accès à la prévention et la lutte contre l'isolement. 5 CLS au total couvrent désormais ce département et bénéficient à 50% de sa population. Porté a minima par l'ARS et une collectivité territoriale, le CLS établit un lien entre le Projet régional de santé et les initiatives locales. Il vise à réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

Une équipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ESSIP) dans le Creillois. A l'issue d'un appel à projets, l'ARS a confié la création de cette équipe à l'Association de coordination sanitaire et sociale de l'Oise (ACSSO). Elle dispense, sur prescription médicale, des soins infirmiers et relationnels à des personnes en grande précarité, en allant à leur rencontre dans les structures d'accueil, d'hébergement et d'insertion ou encore dans des squats, campements etc.

L'écho du national

Emmanuel Macron a annoncé le 28 février la généralisation de la vaccination contre les infections à papillomavirus humains pour tous les élèves de 5e volontaires dès la rentrée prochaine. Plus d'informations. ● Lutte contre la précarité menstruelle : le Gouvernement a annoncé le remboursement par la Sécurité sociale des protections périodiques réutilisables à partir de 2024 pour les femmes jusqu'à 25 ans. ● Le ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, en concertation avec l'ensemble des fédérations du secteur, crée le 17 mars une journée nationale des aides à domicile pour mieux reconnaître leur rôle et missions. En savoir plus

DES PROJETS À L'APPEL

Prévention **FONDS DE LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS.**

L'ARS lance le 6ème appel à projets pour son fonds de lutte contre les addictions. Objectif : financer des actions de prévention portant sur l'ensemble des produits psychoactifs (tabac, alcool, cannabis, cocaïne, protoxyde d'azote). >> Ça m'intéresse

Numérique en santé **DES SOLUTIONS INNOVANTES TRANSFORMANT LES ORGANISATIONS**

Pour permettre l'amorçage de solutions innovantes transformant les organisations en s'appuyant sur le numérique, l'ARS lance un appel à projets favorisant le décloisonnement, des projets permettant la fidélisation et l'attractivité des professionnels de santé ou des projets favorisant l'inclusion numérique en santé des usagers et des professionnels de santé. >> Ça m'intéresse

Injonctions thérapeutiques **RECRUTEMENT DES MEDECINS RELAIS**

L'ARS lance un appel à candidatures permanent pour recruter des médecins relais dans le cadre du dispositif des injonctions thérapeutiques. L'injonction thérapeutique est une mesure d'accompagnement des personnes ayant fait un usage de stupéfiants ou une consommation habituelle et excessive d'alcool, qui doivent consulter un médecin relais rémunéré par l'ARS. Cet appel s'adresse à tout médecin disposant d'une compétence en addictologie. >> Ça m'intéresse

Tous les appels à projets et candidatures

L'ARS recrute

Gestionnaire des personnels de direction de la fonction publique hospitalière — Lille ou Amiens • **Médecin chargé de mission** pôle de l'Oise — Amiens ou Beauvais • **Chargé(e) de mission** contrôle budgétaire et financier des ESMS — Lille • **Chef(fe) de projet** qualité et gestion des risques en ESMS — Lille

Plus de postes à découvrir

NOUS CONTACTER

0 809 40 20 32
service gratuit + prix appel

Site web

556, avenue Willy Brandt
59777 Euralille

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, suivez ce lien